

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 266**1^{er} juin 1996****SOMMAIRE**

Acedos International S.A., Luxbg . . . pages	12738, 12739	Invall S.A., Luxembourg	12743
A.L.S.A., ADIG-Investment Luxembourg S.A., Luxbg	12733	Irone S.A., Luxembourg	12750
Alta Investissements S.A., Luxembourg	12767	Isabeau S.A., Luxembourg	12749
Altico S.A., Luxembourg	12762	Japan Pacific Fund, Sicav, Luxembourg	12747
Aratoc International S.A., Luxembourg	12739, 12740	Koelnag S.A., Luxembourg	12756
Asia Tiger Warrant Fund, Sicav, Luxembourg	12742	Latky S.A., Luxembourg	12762
A.S.S.A., ADIG-Servicegesellschaft S.A., Luxembourg	12732	Lux Marie S.A.H., Luxembourg	12748
Banorabe Holding S.A., Luxembourg	12753	Lux Properties S.A., Luxembourg	12754
Bâticonfort Gérance S.A., Luxembourg	12760	Machinery Industries Finance S.A., Luxembourg	12754
Bâticonfort S.A., Luxembourg	12760	Magnolia S.A., Luxembourg	12758
Bertophe S.A., Luxembourg	12759	Mainoria S.A., Luxembourg	12758
BB Industrie (Luxembourg) S.A., Luxembourg	12768	Maneginvest S.A., Luxembourg	12756
BBL Renta Fund, Sicav, Luxembourg	12763	Meaco S.A., Luxembourg	12747
Belgaval S.A., Luxembourg	12764	Metagest S.A., Luxembourg	12744
Bios S.A., Luxembourg	12754	Midland Pyxis Group S.A., Luxembourg	12762
Blader Holding S.A., Luxembourg	12765	Milagro S.A., Luxembourg	12753
BL Global Asset, Sicav, Luxembourg	12750	Milton Holding S.A., Luxembourg	12743
BL Money-Trust, Sicav, Luxembourg	12741	Minit International S.A., Luxembourg	12746
Bois Champ Holding S.A., Luxembourg	12743	Naturex International S.A., Luxembourg	12752
Bundy Holding S.A., Luxembourg	12756	Nikos International S.A., Luxembourg	12764
Buvest Holding S.A., Luxembourg	12745	Noral S.A., Luxembourg	12764
Calon Spleen S.A., Luxembourg	12752	Nylof S.A., Luxembourg	12766
Capital Investments Holding S.A., Luxembourg	12753	PA. FI. France S.A., Luxembourg	12742
Capital Recovery Investments S.A., Luxembourg	12755	PEW Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	12763
3C Communications International S.A., Bertrange	12740	Porphyroc S.A., Luxembourg	12761
Chris International S.A., Luxembourg	12747	Privest S.A.H., Luxembourg	12748
COFIDICO – Compagnie Financière pour le Déve-		Procobel S.A., Luxembourg	12745
loppement Industriel et Commercial S.A., Luxem-		Royal Investment Corporation S.A., Luxembourg	12761
bourg	12765	Saarberg Brennstoffhandel Luxemburg, GmbH,	
Colim S.A., Luxembourg	12765	Leudelange	12732
Compagnie Financière Pascal S.A., Luxembourg	12759	Sarlat S.A., Luxembourg	12765
Convitec International S.A., Luxembourg	12741	Sentrim S.A., Luxembourg	12749
Costa Dei Fiori S.A., Luxembourg	12761	Siral S.A., Luxembourg	12745
Denarius S.A., Luxembourg	12742	Société Commerciale Charbonnière et Pétrolière,	
D.H.R.J.J.L., Denshokan Hakko Ryu Ju Jitsu Luxem-		GmbH, Luxembourg	12733
bourg, A.s.b.l., Berchem	12734	Société Financière de Septembre S.A., Luxembourg	12767
Dickmm Holding S.A., Luxembourg	12766	Société Générale de Finance S.A., Soparfi, Luxembg	12724
Eldolux S.A., Luxembourg	12750	Sontec International S.A., Luxembourg	12767
Elektra Finanzierung AG, Luxembourg	12746	Stelmar Management (Holdings) S.A., Luxembourg	12752
EURINCO Europe Invest Corporation S.A., Luxem-		Sully S.A., Luxembourg	12768
bourg	12746	Syracuse S.A., Luxembourg	12749
Eurocomex S.A., Luxembourg	12759	Tandil S.A., Luxembourg	12767
Fijaria S.A., Luxembourg	12744	Tofana S.A., Luxembourg	12722
Finimmocorp S.A., Luxembourg	12755	Topvision Gare S.A., Luxembourg	12736
Fiusari S.A., Luxembourg	12766	Tor-Isteg Steel Corporation S.A., Luxembourg	12733
Fundo S.A., Luxembourg	12752	Tower Holdings S.A., Luxembourg	12755
Globelux Holding S.A., Luxembourg	12757	Triangular Holding S.A., Luxembourg	12744
Hega Europe S.A., Luxembourg	12751	Troisplast Holding S.A., Luxembourg	12742
Holding HLOM S.A., Luxembourg	12753	Urbaninvest S.A., Luxembourg	12763
Hôtel Capital Ressources S.A., Luxembourg	12741	Virgian Trust S.A., Luxembourg	12744
Immoparko S.A., Luxembourg	12758	Vymer S.A., Luxembourg	12728
Incolux S.A., Luxembourg	12757, 12758	Weto International S.A., Luxembourg	12762
Incon S.A., Luxembourg	12749	Wirgam Holding S.A., Luxembourg	12756
Indican Holding S.A., Luxembourg	12741	World Trust Investment S.A., Luxembourg	12746
International Food Invest S.A., Luxembourg	12760	Xenor S.A., Luxembourg	12751
International Investing & Financing Group S.A.,		Yorta S.A., Luxembourg	12751
Luxembourg	12768	Zorbas S.A., Luxembourg	12748
Inter Republic Holdings S.A., Senningerberg	12760		

TOFANA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le sept mars.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. ERILDO S.A., société de droit panaméen, avec siège social à Panama City, ici représentée par Maître René Faltz, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Panama en date du 4 décembre 1992;
2. Maître René Faltz, prénommé.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de TOFANA S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties, des missions de conseils ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société peut encore recevoir ou payer des commissions à titres d'intermédiaire et effectuer toutes prestations de services de conseils et d'assistance, de collaboration et de bureau pour le compte de tiers, personnes physiques et morales.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à deux cent vingt-cinq mille francs français (225.000,- FRF), représenté par deux cent vingt-cinq (225) actions d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à un million de francs français (1.000.000,- FRF), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises, avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévus par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier mardi du mois de mai à 15.00 heures et pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé impérativement par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à l'unanimité des actionnaires présents et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Art. 8. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité des voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoir et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six ans.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
1. ERILDO S.A., prénommée	224.000	224.000	224
2. M ^e René Faltz, prénommé	1.000	1.000	1
Total:	225.000	225.000	225

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de deux cent vingt-cinq mille francs français (225.000,- FRF) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à 1.347.800,- LUF.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Maître René Faltz, avocat, demeurant à Luxembourg,

b) Madame Carine Bittler, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

c) Monsieur Yves Schmit, chef comptable, demeurant à Luxembourg.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

4. L'adresse de la société est fixée au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six ans et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an deux mille deux.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Faltz, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 12 mars 1996, vol. 458, fol. 27, case 11. – Reçu 13.478 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 mars 1996.

A. Lentz.

(10301/221/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

SOCIETE GENERALE DE FINANCE S.A., Société Anonyme de participation financière.

Registered office: L-2740 Luxembourg, 3, rue Nic Welter.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twelfth of March.

Before Maître Marc Elter, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Miss Catherine Keogh, advisor, residing at 25 Annamoe Road, Dublin 7, Republic of Ireland, here represented by Mr Patrick Van Hees, bachelor of notarial law, residing in Messancy (Belgium);

2) Mr David Keogh, advisor, residing at 25 Annamoe Road, Dublin 7, Republic of Ireland, here represented by Mr Hubert Janssen, bachelor of law, residing in Rouvroy-Torgny (Belgium).

By virtue of proxies given under private seal which, being initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which they declared to organize among themselves, as follows:

BY-LAWS

Art. 1. A Luxembourg «société anonyme» is governed by these Articles of Incorporation under the title SOCIETE GENERALE DE FINANCE S.A.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period from the date thereof. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Registered office of the Company is at Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered office of the Company, the Registered office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The Company's main purpose is to take participations, in any form whatever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

The Company can also perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.

Art. 5. The subscribed capital is set at LUF 6,250,000.- (six million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs), represented by 6,250 (six thousand two hundred and fifty) shares with a nominal value of LUF 1,000.- (one thousand Luxembourg francs) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or nominative form.

The authorized capital is fixed at LUF 100,000,000.- (one hundred million Luxembourg francs).

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Furthermore, the Board of Directors is authorized, during a period of five years after the date of publication of these Articles of Incorporation, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. These increase of capital may be subscribed to and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. The Company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves. Their mandates may not exceed six years.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. Notably, it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

Exceptionally, the first extraordinary general meeting is able to appoint the first chairman of the board and the first day-to-day business manager.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandates may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the second Wednesday in the month of April at 11.00 a.m. at the Company's Registered office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10th, 1915 and of the modifying Acts.

Subscription

The capital has been subscribed to as follows:

1. - Catherine Keogh: three thousand one hundred and twenty-five shares	3,125
2. - David Keogh: three thousand one hundred and twenty-five shares	3,125
Total: six thousand two hundred and fifty shares	6,250

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% (one hundred per cent), and therefore the amount of LUF 6,250,000.- is as of now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Transitory measures

Exceptionally the first business year will begin today and close on December 31st, 1996.

Valuation of costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amounts to about one hundred and twenty thousand Luxembourg francs.

Extraordinary general meeting

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

I. The number of the directors is fixed at three and those of the auditors at one. Their mandates will expire at the end of the annual general meeting to be held in 2001.

II. Are appointed as directors:

- 1) Mr David Keogh, advisor, residing at 25 Annamoe Road, Dublin 7, Republic of Ireland,
- 2) Miss Catherine Keogh, advisor, residing at 25 Annamoe Road, Dublin 7, Republic of Ireland,
- 3) Mr Bryan Keogh, advisor, residing at 25 Annamoe Road, Dublin 7, Republic of Ireland.

The meeting authorizes the appointment of one or several managing directors, even among the members of the board of directors.

Exceptionally, the meeting appoints Mr David Keogh, prenamed, as first director manager for the day-to-day business of the company.

He is authorized to bind by his single signature the company in the limits of the day-to-day business management, comprising all banking operations on behalf of the company, without any limitations.

III. Is appointed as auditor RUSHGROVE INTERNATIONAL LTD, having its offices at HWR SERVICES LTD PO Box 71, Cragmuir Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

IV. The address of the Company is fixed at L-2740 Luxembourg, 3, rue Nic Welter, Grand Duchy of Luxembourg.

The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le douze mars.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) Mademoiselle Catherine Keogh, consultant, demeurant 25 Annamoe Road, Dublin 7, République d'Irlande, ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, licencié en notariat, demeurant à Messancy (Belgique),

2) Monsieur David Keogh, consultant, demeurant 25 Annamoe Road, Dublin 7, République d'Irlande, ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, licencié en droit, demeurant à Rouvroy-Torgny (Belgique),

en vertu des procurations sous seing privé qui, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire soussigné,

resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte des statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent avoir arrêtés entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme luxembourgeoise, sous la dénomination de SOCIETE GENERALE DE FINANCE S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet principal la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et

droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut également réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à LUF 6.250.000,- (six millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 6.250 (six mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital autorisé est fixé à LUF 100.000.000,- (cent millions de francs luxembourgeois).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Exceptionnellement, le premier président du conseil et le premier administrateur-délégué pourront être nommés par la première assemblée générale extraordinaire.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois d'avril à 11.00 heures au siège social, ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. - Catherine Keogh: trois mille cent vingt-cinq actions	3.125
2. - David Keogh: trois mille cent vingt-cinq actions	<u>3.125</u>
Total: six mille deux cent cinquante actions	6.250

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de LUF 6.250.000,- se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour pour se clôturer le 31 décembre 1996.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cent vingt mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

I. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un. Leur mandat viendra à expiration à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice social de 2001.

II. Sont nommés administrateurs:

- 1) Monsieur David Keogh, consultant, demeurant 25 Annamoe Road, Dublin 7, République d'Irlande,
- 2) Mademoiselle Catherine Keogh, consultant, demeurant 25 Annamoe Road, Dublin 7, République d'Irlande,
- 3) Monsieur Bryan Keogh, consultant, demeurant 25 Annamoe Road, Dublin 7, République d'Irlande.

L'assemblée autorise la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués au sein du conseil d'administration.

A titre exceptionnel, l'assemblée nomme Monsieur David Keogh, prénommé, en qualité de premier administrateur-délégué à la gestion journalière de la société.

Il est autorisé à engager sous sa seule signature la société dans le cadre de la gestion journalière, y compris toutes opérations bancaires au nom de la société, sans limitations.

III. Est nommée commissaire aux comptes, RUSHGROVE INTERNATIONAL LTD, dont le siège est à HWR SERVICES LTD, PO Box 71, Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

IV. Le siège social de la société est fixé à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nic Welter, Grand-Duché du Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la commune du siège social statutaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 1996, vol. 89S, fol. 80, case 2. – Reçu 62.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 1996.

M. Elter.

(10300/210/275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

VYMER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le premier mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1) FOBI S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège social à Luxembourg, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Pascal Wiscour-Conter, ci-après nommé;
- 2) Monsieur Pascal WISCOUR-CONTER, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.

Chapitre 1^{er}. Forme, Dénomination. Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé par les présentes une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («Luxembourg») et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination VYMER S.A.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg Il peut être transféré dans tout autre endroit du Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra en outre établir des succursales ou bureaux aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre

ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion journalière.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, toutes de même catégorie.

Le capital social peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision de l'Assemblée Générale statuant dans les formes prescrites pour les modifications de statuts. L'exécution d'une telle augmentation de capital pourra être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

Art. 6. Forme des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au gré de l'actionnaire, en tires unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 7. Transmission et cession des actions. Toute cession d'actions à un tiers non actionnaire, volontaire ou forcée, à quelque titre et sous quelque forme que ce soit, alors même qu'elle ne porterait que sur la nue-propriété, ne peut être réalisée qu'après information préalable du Conseil d'Administration.

Les héritiers, ayants droit et créanciers d'un actionnaire ne peuvent, pour quelque motif que ce soit, provoquer l'apposition de scellés sur les biens et valeurs de la société, en demander le partage ou la licitation, prendre des mesures conservatoires, provoquer des inventaires, ni s'immiscer d'aucune manière dans son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires et bilans sociaux et aux décisions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale.

Art. 8. Droits attachés à chaque action. Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit à une quotité, proportionnelle au nombre des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou du boni de liquidation.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Chapitre III. Conseil d'administration

Art. 9. Conseil d'Administration. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui détermine leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut choisir parmi ses membres un Président et un ou plusieurs Administrateur-Délégué(s) et fixe leur pouvoirs. L'Assemblée Générale Ordinaire fixe, le cas échéant, leurs honoraires et émoluments.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration par tous moyens, même verbalement.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un autre administrateur pour le représenter aux réunions du Conseil et y voter en son lieu et place.

Le Conseil d'Administration délibère valablement si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

En cas d'urgence le Conseil d'Administration peut approuver des résolutions par vote circulaire exprimé par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex pourvu que les résolutions soient approuvées par tous les administrateurs. Une telle décision est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Elle pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés par le Président ou par l'Administrateur-Délégué ou par deux administrateurs. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Il peut notamment et sans que la liste suivante soit limitative ou exhaustive, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de toutes interventions financières, relatives auxdites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénation de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société, ouvrir tout compte, escompter ou émettre tout chèque ou billet à ordre, emprunter ou prêter à court ou à long terme.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration est soumise à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 14. Conflits d'intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé. Un administrateur de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à de tels contrat ou opération.

La Société indemniserà tout administrateur et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeur dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur de la Société ou à la demande de la Société ou de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils ont été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas, seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'a pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis de tiers, la Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle d'un mandataire de la Société dûment autorisé à cette fin, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs.

Art. 16. Rémunération des Administrateurs. L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs une rémunération fixe ou des jetons de présence ou leur accorder le remboursement forfaitaire de leurs frais de voyage ou autres charges des frais généraux.

Art. 17. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe, le cas échéant, leurs émoluments.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle. L'Assemblée Générale Annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel endroit indiqué dans les avis de convocation, le 1^{er} jeudi de mai de chaque année à 9.00 heures et pour la première fois en 1997. Si ce jour est un jour férié légal, la réunion aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres Assemblées Générales.

Les Assemblées Générales des Actionnaires, y compris l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Art. 21. Procédure, vote. Les Assemblées Générales des actionnaires seront convoquées par le Conseil d'Administration ou le ou les commissaires aux comptes dans les formes prévues par la loi. La convocation contiendra l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux Assemblées des Actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel ne peut pas être actionnaire.

Chaque action donne droit à une voix. Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par l'Administrateur-Délégué ou par deux administrateurs.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution de la société et qui finira le dernier jour du mois de décembre 1996.

Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 23. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

Sur recommandation du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des Actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiements de ces acomptes.

La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les dispositions de la loi.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs de leurs émoluments.

Chapitre VII. Lois applicables

Art. 25. Lois applicables. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglés conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

Les actions indiquées à l'article cinq ont été souscrites comme suit:

1) FOBI S.A., précitée, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
2) Monsieur Pascal Wiscour-Conter, précité, une action	1
Total: mille deux-cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été souscrites et entièrement libérées en espèces, de sorte que la Société a dès à présent à sa disposition la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 25 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ quarante-cinq mille francs (45.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après délibération, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- 1) Monsieur Christophe Bach, comptable, demeurant à B-Hondelange,
- 2) Mademoiselle Vérane Waltregny, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg,
- 3) Monsieur Pascal Wiscour-Conter, prénommé.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de 2001.

Deuxième résolution

Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

Madame Ana De Sousa, comptable, demeurant à Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de 2001.

Troisième résolution

Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer en totalité la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion individuellement à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

Quatrième résolution

Le siège social est fixé au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

Réunion du conseil d'administration

Et aussitôt les administrateurs prédésignés se sont réunis en Conseil et, à l'unanimité, ont pris la décision suivante:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale extraordinaire de ce jour, le Conseil nomme Monsieur Pascal Wiscour-Contier préqualifié administrateur-délégué; le Conseil d'Administration lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Bach, V. Waltregny, P. Wiscour, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 mars 1996, vol. 822, fol. 65, case 8. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 mars 1996.

F. Kessler.

(10302/219/253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

A.S.S.A., ADIG-SERVICEGESELLSCHAFT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg, 1A-1B, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 51.634.

Auszug aus der Niederschrift über die Sitzung des Verwaltungsrates der ADIG-SERVICEGESELLSCHAFT S.A. (A.S.S.A.) am 23. November 1995 im Hause der BAYERISCHEN VEREINSBANK A.G., München

Zu Punkt 2 der Tagesordnung - Personalangelegenheiten -

Anhand der Vorlage 2 trägt Herr Echter einen Beförderungsvorschlag vor.

Auf Vorschlag von Herrn Daniels wird einstimmig folgender Beschluss gefasst:

Herr Manfred Ackermann wird mit Wirkung vom 1. Januar 1996 zum Handlungsbevollmächtigten der ADIG-SERVICEGESELLSCHAFT S.A. bestellt.

Die Hinterlegung der Handlungsvollmachten beim Registergericht in Luxemburg erfolgt in der in der Vorlage enthaltenen Fassung.

Luxemburg, den 8. Februar 1996.

Für die Richtigkeit der Abschrift

Pfeffer

Echter

Geschäftsführendes

Geschäftsführendes

Verwaltungsratsmitglied

Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 1996, vol. 478, fol. 97, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15329/226/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1996.

SAARBERG BRENNSTOFFHANDEL LUXEMBURG, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Leudelange.

Gesellschafterbeschuß Nr. 12

Die alleinige Gesellschafterin der SAARBERG BRENNSTOFFHANDEL LUXEMBURG, Leudelange, die SAARBERG BRENNSTOFFHANDEL, GmbH, Saarbrücken, vertreten durch Herrn Dr. Hans Latz, Geschäftsführer, beschließt unter Verzicht auf Frist- und Formvorschriften für die Abhaltung einer Gesellschafterversammlung gemäß Art. 14 Abs. 3 der Statuten der Gesellschaft wie folgt:

1. Herr Dr. Hans Latz, Dipl.-Kfm., Saarbrücken, wird mit sofortiger Wirkung bis zum 31. Dezember 1998 zum Geschäftsführer der Gesellschaft bestellt.

2. Das Mandat von Herrn Gerd Krämer als Geschäftsführer der Gesellschaft, das gemäß Gesellschafterbeschuß vom 27. Mai 1993 bis zum 31. Dezember 1995 befristet verlängert war, wird nicht erneuert.

Saarbrücken, den 2. Januar 1996.

SAARBERG BRENNSTOFFHANDEL, GmbH

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 1996, vol. 478, fol. 97, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15434/226/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1996.

**SOCIETE COMMERCIALE CHARBONNIERE ET PETROLIERE,
(anc. H. SCHULER), GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

Gesellschafterbeschuß Nr. 16

Die alleinige Gesellschafterin der SOCIETE COMMERCIALE CHARBONNIERE ET PETROLIERE, anc. H. SCHULER, Luxemburg, die SAARBERG BRENNSTOFFHANDEL, GmbH, Saarbrücken, vertreten durch Herrn Dr. Hans Latz, Geschäftsführer,

beschließt unter Verzicht auf Frist- und Formvorschriften für die Abhaltung einer Gesellschafterversammlung gemäß Art. 14 Abs. 3 der Statuten der Gesellschaft wie folgt:

1. Herr Dr. Hans Latz, Dipl.-Kfm., Saarbrücken, wird mit sofortiger Wirkung bis zum 31. Dezember 1998 zum Geschäftsführer der Gesellschaft bestellt.

2. Die Bestellung von Herrn Gerd Krämer zum Geschäftsführer der Gesellschaft, die gemäß Gesellschafterbeschuß vom 29. Juni 1993 bis zum 31. Dezember 1995 befristet war, wird nicht verlängert.

Saarbrücken, den 2. Januar 1996.

SAARBERG BRENNSTOFFHANDEL, GmbH

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 1996, vol. 478, fol. 97, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15438/226/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1996.

TOR-ISTEG STEEL CORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 5.323.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1996, vol. 478, fol. 90, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1996.

*Extrait de l'assemblée générale annuelle ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg,
en date du 22 avril 1996*

A été nommée administrateur de la société, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'an 2000, en remplacement de Monsieur Dominique Voigt, décédé:

Madame Ginny Voigt-Germain, administrateur de sociétés, demeurant à Vaduz (Principauté de Liechtenstein).

A été nommé commissaire pour une durée d'un an:

Monsieur Robert Moulin, expert-comptable, demeurant à Roodt-sur-Syre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 1996.

R. Neuman

Administrateur

(15459/226/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1996.

A.L.S.A., ADIG-INVESTMENT LUXEMBURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg, 1A-1B, rue Thomas Edison.

H. R. Luxembourg B 28.610.

*Auszug aus der Niederschrift über die Sitzung des Verwaltungsrates der ADIG-INVESTMENT LUXEMBURG S.A. (A.L.S.A.)
am 23. November 1995 im Hause der BAYERISCHEN VEREINSBANK AG, München*

Zu Punkt 3 der Tagesordnung - Personalangelegenheiten -

Nach vorheriger Abstimmung mit den Herren des Präsidialausschlusses trägt Herr Echter anhand der Vorlage 3 vier Beförderungsvorschläge vor.

Auf Vorschlag von Herrn Dr. Eisele wird einstimmig folgender Beschluss gefasst:

Herr Olaf Reinirkens und Herr Klaus Werner-Link werden jeweils mit Wirkung vom 1. Januar 1996 zu Prokuristen der ADIG-INVESTMENT LUXEMBURG S.A. bestellt.

Frau Marie-Christine Schmit und Herr Régis Weiler werden jeweils mit Wirkung vom 1. Januar 1996 zu Handlungsbevollmächtigten der ADIG-INVESTMENT LUXEMBURG S.A. bestellt.

Die Hinterlegung der Prokuren bzw. der Handlungsvollmachten beim Registergericht in Luxemburg erfolgt in der in der Vorlage enthaltenen Fassung.

Luxembourg, den 8. Februar 1996.

Für die Richtigkeit der Abschrift

Pfeffer Dr. Bölter

*Geschäftsführendes
Verwaltungsratsmitglied*

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 1996, vol. 478, fol. 97, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15328/226/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 1996.

D.H.R.J.J.L., DENSHOKAN HAKKO RYU JU JITSU LUXEMBOURG**A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: Berchem, 30, rue de Bettembourg.

STATUTS

Art. 1^{er}. Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 ayant pour titre D.H.R.J.J.L. DENSHOKAN HAKKO RYU JU JITSU LUXEMBOURG.

Art. 2. Cette Association a pour but de diffuser, enseigner et favoriser la pratique d'un art martial japonais.

Art. 3. Son siège est à Berchem, 30, rue de Bettembourg

Le Conseil d'Administration a le choix de l'immeuble où le siège est établi et peut le transférer dans la même ville par simple décision.

Art. 4. La durée de l'association est illimitée.

Art. 5. Les moyens d'action de l'association sont:

- Les publications, les cours, les conférences.
- L'organisation de toutes manifestations, etc....

Et tous moyens légaux propres à atteindre les buts définis à l'article deux des présents statuts.

Art. 6. L'association se compose:

1) de membres fondateurs: sont considérés comme tels les membres signataires des présents statuts. Ils font partie de l'assemblée générale sans être tenus de payer une cotisation annuelle.

2) Des membres d'honneur: nommés par le conseil d'administration; ils sont choisis parmi les personnes qui rendent ou ont rendu des services signalés à l'association. Ce titre confère aux personnes qui l'ont obtenu le droit de faire partie de l'assemblée générale sans être tenus de payer une cotisation annuelle.

3) De membres actifs: sont considérés comme tels ceux qui auront versé une cotisation annuelle fixée chaque année par l'assemblée générale sur proposition du Conseil d'Administration.

Les membres bienfaiteurs ne participent ni à l'administration ni aux élections et n'ont pas de voix délibérative dans les assemblées; leur nombre n'est pas limité et leur admission est prononcée par le président du Conseil d'Administration ou un administrateur délégué à cet effet.

Art. 7. Pour être membre de l'Association, il faut être agréé par le bureau qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées.

Art. 8. Les ressources de l'Association se composent:

- 1) Des cotisations de ses membres.
- 2) Du montant des sommes perçues en contrepartie des prestations assurées par l'association, stages, cours et actes dispensés dans le cadre de l'enseignement du DENSHOKAN-BUDO.
- 3) Des subventions qui pourraient lui être accordées par l'Etat ou les Collectivités Publiques.
- 4) Du revenu de ses biens.
- 5) De toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires.

Un fonds de réserve pourra être constitué par le Conseil d'Administration. Le patrimoine de l'Association répond seul des engagements contractés par elle ou des condamnations quelconques qui pourraient être prononcées contre elle, sans qu'aucun membre de cette association, même ceux qui participent à son administration, puisse en être tenu personnellement responsable.

Art. 9. La qualité de membre de l'Association se perd par:

- 1) La démission.
- 2) Le décès.
- 3) La radiation prononcée pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, par le conseil d'administration, le membre intéressé ayant été préalablement invité à se présenter devant le conseil pour fournir des explications.

Pour les membres bienfaiteurs, ils sont réputés ne plus faire partie de l'association et sans recours possible si à la fin de l'exercice, ils n'ont pas, après la demande qui leur a été formulée, renouvelé leur cotisation. Les membres démissionnaires ou radiés ne peuvent prétendre à aucun droit sur les biens de l'association ni formuler aucune réclamation sur les sommes versées par eux au titre de droit d'entrée ou de cotisations.

Art. 10. L'association est dirigée par un conseil de 3 membres, élus pour 3 ans par l'Assemblée Générale, les membres sont rééligibles.

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de:

- a) Un Président.
- b) Un Secrétaire.
- c) Un Trésorier.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Art. 11. Le Conseil d'Administration se réunit une fois au moins tous les six mois et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande de la moitié de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Tout membre du Conseil qui sans excuse jugée valable par celui-ci n'aura pas assisté à trois réunions consécutives pourra être considéré comme démissionnaire.

Il est tenu procès-verbal des séances, transcrit par le secrétaire, sans rature ni surcharge, sur un registre tenu à cet effet; les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

Art. 12. Les membres du Conseil d'Administration et du bureau exercent leurs fonctions gratuitement.

Toutefois, les frais et débours occasionnés par l'accomplissement de leur mandat leur sont remboursés sur l'état certifié.

Art. 13. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour autoriser tous actes qui ne sont pas réservés à l'assemblée générale. Il autorise tous achats, aliénations, pour locations, emprunts et prêts nécessaires au fonctionnement de l'association avec ou sans hypothèque. Il autorise toute transaction, toute mainlevée, opposition ou autre, avec ou sans constatation de paiement.

Il arrête le montant de toutes indemnités, de représentation, exceptionnellement attribuées à certains membres du bureau. Cette énumération n'est pas exhaustive.

Il peut faire toutes délégations de pouvoirs pour une question déterminée et un temps limité.

Art. 14. Le Conseil d'Administration pourra, s'il le juge nécessaire, arrêter le texte d'un règlement intérieur qui déterminera les détails d'exécution des présents statuts.

Le règlement sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Art. 15. L'Association peut avoir un personnel salarié.

Elle prendra à sa charge les frais de formation ou de recyclage des enseignants qui lui sont attachés ainsi que les frais divers découlant de cette formation ou de ce recyclage.

Les agents rétribués de D.H.R.J.J.L. assistent avec voix consultatives aux séances du Conseil d'Administration et du bureau.

Art. 16. Le Président convoque les Assemblées Générales et les réunions du Conseil d'Administration.

Il représente l'Association dans tous les actes de la vie civile et est investi de tous pouvoirs à cet effet; il a notamment qualité pour rester en justice au nom de l'Association tant en demande qu'en défense.

Il est l'ordonnateur des dépenses dont le trésorier est le comptable. En cas d'absence ou de maladie, il est remplacé par un Administrateur spécialement délégué par le Conseil.

Le Secrétaire: Il est chargé de tout ce qui concerne la correspondance et les archives.

Il rédige les procès-verbaux des délibérations et en assure la retranscription sur les registres.

Il tient le registre spécial prévu par la loi et assure l'exécution des formalités prescrites.

Le Trésorier: Il est chargé de tout ce qui concerne la gestion du patrimoine de l'Association.

Il effectue les paiements et perçoit toutes recettes sous la surveillance du Président.

Il tient une comptabilité régulière au jour le jour de toutes les opérations et rend compte à l'Assemblée annuelle qui statue sur la gestion.

Il peut être tenu en plus, sur décision du Conseil d'Administration une comptabilité faisant apparaître annuellement un compte d'exploitation.

Art. 17. L'Assemblée Générale de l'Association comprend tous les membres de celle-ci. Elle se réunit chaque année. L'ordre du jour est réglé par le Conseil. Elle entend les rapports sur la situation financière et morale de l'Association, approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, fixe éventuellement les cotisations de l'exercice suivant et pourvoit au renouvellement au scrutin secret des membres sortants du Conseil.

Elle confère au Conseil d'Administration ou à certains membres du bureau toutes autorisations pour accomplir les opérations rentrant dans l'objet de l'Association et pour lesquelles les pouvoirs statutaires seraient insuffisants.

En outre, elle délibère sur toutes questions portées à l'ordre du jour à la demande signée des trois membres de l'Association, déposée au siège social, 10 jours au moins avant la réunion.

Les convocations sont envoyées au moins 15 jours à l'avance et indiquent l'ordre du jour.

Toutes les délibérations de l'Assemblée Générale annuelle sont prises à main levée à la majorité absolue des membres présents ou représentés. Le scrutin secret peut être demandé par le Conseil d'Administration.

Art. 18. L'Assemblée Générale a un caractère extraordinaire lorsqu'elle statue sur toutes modifications aux statuts. Elle peut décider la dissolution et l'attribution des biens de l'Association, la fusion avec toute association de même objet. Une telle assemblée peut être convoquée par le Président ou sur la demande de la moitié plus un des membres électeurs.

Les membres empêchés pourront se faire représenter par un autre membre de l'Association au moyen d'un pouvoir écrit.

Le vote par procuration ne sera admis que dans la limite d'une procuration par personne.

Une feuille de présence sera émargée et certifiée par les membres du bureau. Si le quorum n'est pas atteint lors de l'assemblée générale sur première convocation, l'Assemblée sera convoquée à nouveau à quinze jours d'intervalle et lors de cette nouvelle réunion, elle pourra valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Art. 19. Les procès-verbaux des délibérations des assemblées sont transcrits par le secrétaire sur un registre signé du Président et d'un membre du bureau présent à la délibération.

Le secrétaire peut délivrer toutes copies certifiées conformes des procès-verbaux des assemblées et des réunions du Conseil qui font foi vis-à-vis des tiers.

Art. 20. La dissolution de l'Association ne peut être prononcée que par l'Assemblée Générale convoquée à cet effet.

L'Assemblée désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'association dont elle déterminera les pouvoirs.

L'Assemblée désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'association dont elle déterminera les pouvoirs.

Elle attribue l'actif net à toutes associations ayant un objet similaire ou à tous établissements publics ou privés reconnus d'utilité publique.

Art. 21. Le Président ou à défaut un membre du Conseil d'Administration désigné à cet effet est chargé de remplir toutes les formalités de déclaration et de publication prescrites par le législateur en vigueur.

Fait en autant d'exemplaires originaux que de parties signataires plus un pour l'Association et deux destinés au dépôt légal.

A Berchem le 7 mars 1996.

Ont signés:

Nicolas Astafieff, Président: né le 6 août 1965 à Esch-sur-Alzette de nationalité luxembourgeoise

adresse: 30, rue de Bettembourg L-3320 Berchem

profession: fonctionnaire de l'Etat

Maggy Kremer, Secrétaire: née le 7 octobre 1966 à Esch-sur-Alzette de nationalité luxembourgeoise

adresse: 30, rue de Bettembourg L-3320 Berchem

profession: femme de foyer

Laurent Gregorius, Trésorier: né le 14 février 1967 à Esch-sur-Alzette de nationalité luxembourgeoise

adresse: 44, rue de l'Europe L-4390 Pontpierre

profession: employé privé

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 64, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10303/000/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

TOPVISION GARE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 13, avenue de la Gare.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am ersten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Camille Mines, mit Amtswohnsitz in Redingen, tagte eine ausserordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft TOPVISION GARE S.A., mit Sitz in Luxemburg, 13, avenue de la Gare.

Genannte Gesellschaft, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht Luxemburg, Sektion 10, Nummer 10.943, wurde gegründet durch Urkunde vom 13. April 1973 von Notar Constant Knepper, mit damaligem Amtssitz in Remich; sie wurde veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nr. 104 vom 18. Juni 1973.

Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert:

- durch Urkunde von Notar Constant Knepper, vom 17. Juni 1975, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nr. 175 vom 20. September 1975;

- durch Urkunde des genannten Notars Constant Knepper vom 24. August 1976, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 247 vom 8. November 1976;

- durch Urkunde von Notar Fernand Unsen, mit damaligem Amtssitz in Redingen/Attert, vom 4. Dezember 1979, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nr. 46 vom 6. März 1980.

Die Bezeichnung der Gesellschaft wurde geändert in TOP-FOTO – TOP-DATA durch Urkunde von Notar Camille Mines, mit damaligem Amtssitz in Wiltz, vom 10. Oktober 1986, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nr. 3 vom 5. Januar 1987.

Die jetzige Bezeichnung TOPVISION GARE S.A. bekam sie durch Urkunde von Notar Paul Bettingen, mit damaligem Amtssitz in Wiltz, vom 25. März 1990, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nr. 345 vom 25. September 1990.

Erschienen ist:

Herr Georg Peter Rockel, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in Pratz, handelnd als Spezialbevollmächtigter der Aktionäre, aufgrund von Vollmachten unter Privatschrift gegeben in Luxemburg am 29. Februar 1996.

Der Komparent, welcher sämtliche 2.375 ausgegebenen Aktien vertritt, erklärt, daß er die Tagesordnung im voraus gekannt hat und auf die gesetzlichen Fristen und Einberufungsschreiben verzichtet. Somit erfüllt er alle Bedingungen, um eine rechtsgültige Generalversammlung abzuhalten und die nachfolgenden Satzungsänderungen zu beschließen.

Dies vorausgeschickt, ersucht Herr Rockel den amtierenden Notar, folgende Änderungen der Gesellschaftssatzung der TOPVISION GARE S.A. zu beurkunden.

Die Satzung der Gesellschaft erhält folgende Neufassung:

Kapitel I. Benennung - Sitz - Zweck der Gesellschaft - Kapital

Art. 1. Zwischen den vertragschließenden Aktionären und allen Dritten, die in der Folgezeit das Eigentumsrecht an den Aktienanteilen erwerben werden, ist eine Aktiengesellschaft unter dem Namen TOPVISION GARE S.A., Société Anonyme, gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg. Er kann durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrates an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Sollte durch politische Ereignisse, Kriegswirren oder höhere Gewalt die Durchführung der am Sitz der Gesellschaft zur erledigenden Geschäfte unmöglich gemacht werden, so ist es der Generalversammlung gestattet, den Gesellschaftssitz vorübergehend in ein anderes Land zu

verlegen mit der Maßgabe, daß der Gesellschaftssitz wieder an den Ursprungsort zurückverlegt wird, sobald die für die Verlegung geltenden Voraussetzungen nicht mehr gegeben sind. Die Gesellschaft behält für die Dauer der vorübergehenden Verlegung des Gesellschaftssitzes ins Ausland ihre luxemburgische Nationalität bei.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbefristet. Sie kann unter Beachtung der einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen auf der Grundlage einer entsprechenden Beschlußfassung in einer Generalversammlung der Aktionäre beendet werden.

Die Gesellschaft kann über ihre Dauer hinausreichende Verpflichtungen eingehen.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Verwaltung und Ausbeutung eines oder mehrerer Spezialgeschäfte für den Handel, Kauf oder Verkauf oder Vermietung von Waren und Apparaten der Foto-, Kino-, Ton-, Computer-, Vervielfältigungs- und Wiedergabetechnik einschließlich Software jeglicher Art und jeglichen Systems, sowie auch den Handel mit solchen Artikeln, welche erst in der Zukunft durch neuere technische Entwicklungen auf den Markt gebracht werden.

Die Gesellschaft kann diese Tätigkeiten, sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland, ausüben.

Sie kann sämtliche Geschäfte tätigen, die unmittelbar oder mittelbar mit ihrem Hauptzweck in Zusammenhang stehen, und sie kann auch sämtliche industriellen, kaufmännischen, finanziellen, mobiliaren und immobilien Tätigkeiten jedweder Art ausüben, die dem Verwaltungsrat zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft dienlich erscheinen.

Die Gesellschaft kann sich weiter an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, unter welcher Form auch immer, beteiligen, insoweit diese Unternehmen einen Zweck verfolgen, der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist, oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung oder zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszwecks geeignet erscheint.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt LUF 2.375.000 (in Worten: zwei Millionen dreihundertfünfundsiebzigtausend Luxemburger Franken), eingeteilt in 2.375 (zweitausenddreihundertfünfundsiebzig) Gesellschaftsanteile, Aktien mit einem Nennwert von LUF 1.000 (in Worten: tausend Luxemburger Franken) je Aktie.

Das Gesellschaftskapital wurde ganz gezeichnet und ist voll in bar eingezahlt, so wie dies den verschiedenen Notaren, die anlässlich der Gründung und verschiedenen Satzungsänderungen in bezug auf das Kapital amtierten, nachgewiesen und auch von ihnen ausdrücklich bestätigt wurde.

Die Aktien sind als Namensaktien ausgegeben und werden im Aktienregister der Gesellschaft geführt. Jeder Aktionär kann verlangen, daß ihm anstelle seiner Namensaktie(n) ein Inhaber-Aktienzertifikat ausgestellt wird.

Kapitel II. Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates brauchen nicht notwendigerweise Aktionäre der Gesellschaft zu sein. Ihre Amtsdauer wird von der Generalversammlung festgelegt und darf einen Zeitraum von sechs Jahren nicht überschreiten. Eine Wiederwahl ist möglich. Die Aktionäre können Mitglieder des Verwaltungsrates jederzeit durch Generalversammlungsbeschluß abberufen. Bei Vakanz eines Verwaltungsratsitzes steht den verbleibenden Verwaltungsratsmitgliedern gemeinsam das Recht zu, für dessen vorläufige Besetzung Sorge zu tragen, dies vorbehaltlich dessen, daß die Bestellung des Ersatzmitgliedes in der nächstfolgenden ordentlichen Generalversammlung bestätigt wird.

Art. 7. Dem Verwaltungsrat obliegt die Befugnis zur Verwaltung der Gesellschaft und zur Führung der Geschäfte.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse ganz oder teilweise auf Dritte übertragen.

Er kann eine oder mehrere Personen mit der Führung der Geschäfte sowie der Vertretung der Gesellschaft beauftragen.

Nach außen hin wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates vertreten oder durch die Einzelunterschrift eines ausdrücklich hierzu Bevollmächtigten.

Art. 8. Der Verwaltungsrat wählt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

Zur Beschlußfähigkeit des Verwaltungsrates ist es erforderlich, daß die Mehrheit der Mitglieder in der Sitzung versammelt oder vertreten ist oder daß sie sich schriftlich durch Brief oder Fernschreiben oder mündlich (auch telefonisch) zu den Punkten der Tagesordnung rechtsverbindlich geäußert haben. Die Vertretung eines Mitgliedes des Verwaltungsrates kann immer nur durch ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates erfolgen. Der Vertreter hat sich durch eine Spezialvollmacht gegenüber den anderen Mitgliedern des Verwaltungsrates zu legitimieren.

Beschlußfassungen des Verwaltungsrates können nur mit einfacher Mehrheit erfolgen.

Art. 9. Mit der Aufsicht und der Kontrolle über die Tätigkeit der Gesellschaft wird ein Kommissar betraut, der nicht unbedingt Aktionär der Gesellschaft zu sein braucht. Die Amtsdauer des Kommissars wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie darf die Dauer von sechs Jahren nicht überschreiten. Eine Wiederwahl ist möglich.

Kapitel III. Generalversammlung

Art. 10. Die ordnungsgemäß zusammentretende Generalversammlung verkörpert die Gesamtheit der Aktionäre.

Die Generalversammlung tritt so oft zusammen, wie es die Gesellschaftsinteressen erforderlich machen. Einmal im Jahr findet die ordentliche Generalversammlung statt, und zwar am vierten Freitag des Monats Juni um elf Uhr vormittags am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen in der Einladung bestimmten Versammlungsort. Sollte dieser Tag auf einen gesetzlichen Feiertag fallen, so findet die Generalversammlung am darauffolgenden nächsten Werktag um dieselbe Zeit statt.

Der Verwaltungsrat ist berechtigt, im Falle von Inhaberaktien die Zulassung zu einer Generalversammlung von der Hinterlegung jeder Inhaberaktie an einer von ihm zu bezeichnenden Stelle abhängig zu machen. Die Hinterlegung der Inhaberaktien hat mindestens volle fünf Tage vor Abhaltung der Generalversammlung zu erfolgen.

Jede Aktie berechtigt zur Abgabe einer Stimme, es sei denn, daß ein Aktionär von den im Gesetz vorgesehenen Einschränkungen in der Stimmrechtsausübung betroffen ist. An der Abstimmung kann der Aktionär entweder persönlich

oder durch einen Bevollmächtigten teilnehmen. Die Generalversammlung faßt ihre Beschlüsse und Ernennungen mit absoluter Stimmenmehrheit der vertretenen Aktien, sofern das Gesetz keine andere Regelung vorsieht.

Art. 11. Die ordentlichen und ausserordentlichen Generalversammlungen tagen unter dem Vorsitz des Verwaltungsratsvorsitzenden, bei dessen Abwesenheit unter dem Vorsitz des ältesten anwesenden Verwaltungsratsmitglieds. Die Protokolle der Generalversammlungen werden von dem Vorsitzenden, dem Schriftführer und dem(n) Stimmenzähler(n) unterzeichnet, sowie von denjenigen Gesellschaftern, welche dies ausdrücklich beantragen.

Notarielle Protokolle können auch von einem Bevollmächtigten der Aktionäre unterzeichnet werden.

Art. 12. Sind sämtliche Aktien vertreten, so kann die Abhaltung einer Generalversammlung ohne vorherige Einberufung erfolgen.

Kapitel IV. Geschäftsjahr, Rechnungslegung, Gewinnverteilung

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember des darauffolgenden Jahres.

Art. 14. Für die Rechnungslegung der Gesellschaft ist der Verwaltungsrat verantwortlich. Sie hat auf der Grundlage der Rechnungslegungsbestimmungen des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften zu erfolgen.

Art. 15. Über Verwendung und Verteilung nicht ausgeschütteter Gewinne der Gesellschaft entscheiden die Aktionäre in der ordentlichen Generalversammlung mit einfacher Stimmenmehrheit.

Der Verwaltungsrat ist berechtigt, Zwischendividenden unter Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften enthaltenen Bedingungen und mit Zustimmung des Kommissars der Gesellschaft auszuschütten.

Kapitel V. Schlussbestimmungen

Art. 16. Die Aktionäre unterwerfen sich in allen Punkten, die nicht Gegenstand der jeweiligen Statuten sind, ausdrücklich den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften nebst den in der Folge veröffentlichten oder künftig noch zu veröffentlichenden Abänderungsgesetzen.

Art. 17. Der amtierende Notar stellt ausdrücklich fest, daß die durch Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften gesetzten Bedingungen erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde entstehenden Kosten werden auf vierzigtausend Franken (40.000,-) geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Kompargenten hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: G. P. Rockel, C. Mines.

Enregistré à Redange, le 4 mars 1996, vol. 395, fol. 19, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schaack.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redingen, den 7. März 1996.

C. Mines.

(10259/225/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 1996.

ACEDOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 44.440.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six mars.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société ACEDOS INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg-Ville, constituée suivant acte reçu le 16 juillet 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 445 du 28 septembre 1993.

L'assemblée est présidée par Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Malou Faber, maître en droit, demeurant à Bergem.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital souscrit de la société d'un montant de sept millions six cent un mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (7.601.250,- LUF) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-dix-huit millions neuf cent un mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (198.901.250,- LUF) à deux cent six millions cinq cent deux mille cinq cents francs luxembourgeois (206.502.500,- LUF) par la création et l'émission de six mille quatre-vingt-une (6.081) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits que les actions existantes.

2. Modification subséquente de l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts.

3. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et du notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant de sept millions six cent un mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (7.601.250,- LUF) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-dix-huit millions neuf cent un mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (198.901.250,- LUF) à deux cent six millions cinq cent deux mille cinq cents francs luxembourgeois (206.502.500,- LUF) par la création et l'émission de six mille quatre-vingt-une (6.081) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits que les actions existantes.

Les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, les six mille quatre-vingt-une (6.081) actions nouvelles ont été intégralement souscrites par Monsieur Pedro Juan Blach Servera, administrateur de sociétés, demeurant à La Paz (Bolivie), 30, rue S/N Cota Cota.

Les six mille quatre-vingt-une (6.081) actions nouvelles ont été intégralement libérées par un versement en espèces par Monsieur Pedro Juan Blach Servera, préqualifié, de sorte que le montant de sept millions six cent un mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (7.601.250,- LUF) a été mis à la disposition de la société.

Le document justificatif du paiement en espèces a été présenté au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital souscrit est fixé à deux cent six millions cinq cent deux mille cinq cents francs luxembourgeois (206.502.500,- LUF) représenté par cent soixante-cinq mille deux cent deux (165.202) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à la somme de 120.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Ch. Duro, Ph. Morales, M. Faber, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 12 mars 1996, vol. 458, fol. 27, case 9. – Reçu 76.013 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 15 mars 1996.

A. Lentz.

(10305/221/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

ACEDOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 44.440.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 15 mars 1996.

A. Lentz.

(10306/221/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

ARATOC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 32.137.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 61, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 1996.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

(10316/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

ARATOC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 32.137.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 17 juillet 1995
à 9.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

- Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux comptes vient à échéance à la présente Assemblée. L'Assemblée Générale Statutaire décide de renouveler le mandat de MM. Jean Quintus et Gérard Coene, Administrateurs.
 - L'Assemblée prend acte de la démission de M. Jean Pierson, Administrateur et le remercie pour sa précieuse collaboration.
 - L'Assemblée Générale décide de nommer en son remplacement:
Monsieur Joseph Winandy, Contrôleur de Sociétés demeurant à Itzig, 92, rue de l'Horizon, Plateau St. Hubert, qui terminera le mandat d'Administrateur démissionnaire.
Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.
 - L'Assemblée prend acte de la démission de M. Joseph Winandy, Commissaire aux comptes et décide de nommer en son remplacement:
Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant 25, rue de la Biff, Hondelange (Belgique) qui terminera le mandat du Commissaire aux comptes démissionnaire. Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.
- Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux comptes viendra à échéance à l'Assemblée Statutaire de 1999.

Pour copie conforme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 61, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10317/009/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

3C COMMUNICATIONS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 29.697.

Minutes of the extraordinary general meeting held in Luxembourg on September 4, 1995

The meeting was called to order under chairmanship of Mr Jean Mondloch.
The chairman appointed Mr Fernand Bichel to act as secretary of the meeting.
Is chosen to act as teller of the meeting Mrs Maggy Meisch.

Attendance of the meeting

The shareholders attending the meeting or represented by proxy are mentioned on the attached attendance list which was signed by each shareholder or proxy holder prior to the meeting.
All shareholders being present or represented, the meeting is validly constituted.

Agenda

The chairman announced that the agenda of the meeting consisted of the following item:
- Appointment of Mr Bo Sternbrink as member of the Board of Directors and as Managing Director

Deliberation

Upon motion duly made, the meeting unanimously
Resolved, that Mr Bo Sternbrink be, and he hereby is, appointed as member of the Board of Directors as well as Managing Director of the company.
The mandate of the Director will expire immediately after the annual meeting 1996
There being no further business on the agenda, there upon adjourned.
The secretary read the minutes of the meeting and the officers of the meeting as well as the shareholders and proxy holders wishing to do so, affixed their signatures to the minutes of the meeting.

*Attendance list of the extraordinary general shareholders' meeting of 3C COMMUNICATIONS INTERNATIONAL S.A.
75, route de Longwy L-8080 Bertrange R.C. Luxembourg B 29.697 which was held on September 4, 1995*

	Shares	Signature		
INVESTMENT AB KINNEVIK	49,999			
Kurt Rooth	1			
Total:	50,000			
		<i>Chairman</i>	<i>Secretary</i>	<i>Teller</i>
		<i>Signature</i>	<i>Signature</i>	<i>Signature</i>

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 59, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(10304/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

CONVITEC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

Le bilan au 15 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1996, vol. 477, fol. 63, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 1996.

G. Ludovissy.

(10340/309/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 1996.

BL MONEY-TRUST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 32.812.

La première Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée pour le 23 mai 1996, n'ayant pas obtenu le quorum de présence requis, nous vous prions de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la SICAV BL MONEY-TRUST, qui se tiendra le mercredi 3 juillet 1996 à 11.30 heures à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 5, suite au changement de la devise de consolidation de LUF en BEF.
2. Modification de la première phrase de l'article 20 en vue de lui donner la teneur suivante: «La société pourra conclure une convention avec un ou plusieurs conseillers, aux termes de laquelle ces derniers assureront les fonctions de conseil en investissements».

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., à Luxembourg.

Le projet de texte des statuts coordonnés comprenant les changements proposés est à la disposition des Actionnaires pour examen au siège social de la Société.

I (02597/755/24)

Le Conseil d'Administration.

HOTEL CAPITAL RESSOURCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 50.528.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 juin 1996 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (02452/526/14)

Le Conseil d'Administration.

INDICAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 48.882.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 juin 1996 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (02470/526/14)

Le Conseil d'Administration.

TROISPLAST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 49.156.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 juin 1996 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (02471/526/14)

Le Conseil d'Administration.

PA. FI. FRANCE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.618.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 juin 1996 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Divers.

I (02472/526/14)

Le Conseil d'Administration.

DENARIUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.316.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 juin 1996 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 1996.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02473/526/15)

Le Conseil d'Administration.

ASIA TIGER WARRANT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.303.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of ASIA TIGER WARRANT FUND, Sicav, will be held at the registered office, 14, rue Aldringen, Luxembourg, on 19th June 1996 at 11.00 a.m. with the following matters:

Agenda:

1. To hear and accept:
 - a) the Management Report of the Directors
 - b) the Report of the Auditor.
2. To approve the Statement of Net Assets and the Statement of Changes in Net Assets for the year ended 31st January 1996.

3. To discharge the Directors with respect to the performance of their duties during the year ended 31st January 1996.
4. To elect the Directors to serve until the next Annual General Meeting of shareholders.
5. To elect the Auditor to serve until the next Annual General Meeting of shareholders.
6. Any other Business.

Notes:

1. A Member entitled to attend and vote is entitled to appoint one or more proxies to attend and on a poll vote instead of him. A proxy need also not be a member of the Corporation.
2. The shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by the majority of the shares present or represented at the meeting.
3. To be valid, forms of proxy must be lodged with the registered office of the Corporation not later than 48 hours before the time at which the Meeting is convened.

I (02683/584/30)

The Board of Directors.

INVALL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 45.936.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *20 juin 1996* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02503/506/15)

Le Conseil d'Administration.

BOIS CHAMP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 33.411.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *21 juin 1996* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02506/506/15)

Le Conseil d'Administration.

MILTON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 29.103.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *21 juin 1996* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02507/506/15)

Le Conseil d'Administration.

VIRGIAN TRUST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 34.686.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 juin 1996 à 11.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Réélections statutaires.
6. Divers.

I (01922/520/16)

Le Conseil d'Administration.

TRIANGULAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 17.577.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 juin 1996 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (02498/526/16)

Le Conseil d'Administration.

FIJARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 22.474.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 20 juin 1996 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (02502/506/16)

Le Conseil d'Administration.

METAGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.256.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 20 juin 1996 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (02431/029/18)

*Le Conseil d'Administration.***PROCOBEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 15.214.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREqui se tiendra en date du *20 juin 1996* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (02504/506/16)

*Le Conseil d'Administration.***SIRAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.392.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREqui se tiendra en date du *20 juin 1996* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (02505/506/16)

*Le Conseil d'Administration.***BUVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 31.522.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIREqui se tiendra le jeudi *20 juin 1996* à 14.00 heures au siège social, avec pour*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02526/009/18)

Le Conseil d'Administration.

ELEKTRA FINANZIERUNG AG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.610.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 juin 1996 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Divers.

I (02528/526/16)

Le Conseil d'Administration.

WORLD TRUST INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 23.710.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 juin 1996 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge spéciale est donnée aux Administrateurs et au Commissaire jusqu'à la présente Assemblée;
4. Démission du Conseil d'Administration et du Commissaire;
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Divers.

I (02534/526/17)

Le Conseil d'Administration.

EURINCO EUROPE INVEST CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.125.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 20 juin 1996 à 14.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1995;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995 et affectation des résultats;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes en fonction;
4. Démission du Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes;
5. Divers.

I (02538/008/17)

Le Conseil d'Administration
Signature

MINIT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
T. R. Luxembourg B 7.197.

The stockholders are hereby called to attend the

ANNUAL GENERAL ASSEMBLY

of MINIT INTERNATIONAL S.A. which will be held at the offices of KREDIETRUST LUXEMBOURG, 11, rue Aldringen, Luxembourg, on Friday, 21 June 1996 at 2.00 p.m.

Agenda:

1. Approval of the Report of the Board of Directors and the Statutory Auditor;
 2. Approval of the Balance Sheet as of 31 December 1995 and of the Profit & Loss Statement for the period from 1 January 1995 to 31 December 1995;
 3. Decision regarding profits;
 4. Quidus to the Directors. Appointment of the Board of Directors for the ensuing year and of the Chairman of the Board. Determining their fees;
 5. Quidus to the Statutory Auditor. Appointment of the Statutory Auditor for the ensuing year. Determining his fees.
- To attend the meeting, stockholders are required to deposit their shares at any bank. Such bank must notify the Company of the deposit at least 4 days before the meeting.

D. Hillsdon Ryan
Chairman of the Board

I (02533/526/22)

MEACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.300.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 20 juin 1996 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1995;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995 et affectation des résultats;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes en fonction;
4. Démission du Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration
Signature

I (02539/008/17)

CHRIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.313.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 20 juin 1996 à 14.30 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1995;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995 et affectation des résultats;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes en fonction;
4. Démission du Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration
Signature

I (02540/008/17)

JAPAN PACIFIC FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 8.340.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre Société, qui aura lieu le 19 juin 1996 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes arrêtés au 31 mars 1996 et fixation du dividende.

3. Décharge aux Administrateurs.
4. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
5. Réélection d'Administrateurs et nomination d'un Administrateur.
6. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

I (02518/755/20)

Le Conseil d'Administration.

PRIVEST S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.607.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 20 juin 1996 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1995;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995 et affectation des résultats;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes en fonction;
4. Démission du Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes;
5. Divers.

I (02541/008/17)

Le Conseil d'Administration
Signature

LUX MARIE S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 32.072.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 20 juin 1996 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1995;
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995 et affectation des résultats;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes en fonction;
4. Démission d'un Administrateur et nomination d'un nouvel Administrateur;
5. Démission du Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

I (02542/008/17)

Le Conseil d'Administration
Signature

ZORBAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 21.799.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 juin 1996 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (02530/526/15)

Le Conseil d'Administration.

ISABEAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 43.184.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 20 juin 1996 à 11.00 heures au siège social, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du commissaire aux comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02555/009/17)

Le Conseil d'Administration.

SENTRIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 8.158.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 21 juin 1996 à 10.00 heures au siège social, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration;
- Rapport du Commissaire aux Comptes;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995 et affectation des résultats;
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02556/009/18)

Le Conseil d'Administration.

INCON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.159.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 20 juin 1996 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (02432/029/18)

Le Conseil d'Administration.

SYRACUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.803.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 20 juin 1996 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (02433/029/18)

*Le Conseil d'Administration.***IRONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.654.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 21 juin 1996 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (02543/029/18)

*Le Conseil d'Administration.***ELDOLUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.054.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 21 juin 1996 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (02544/029/18)

*Le Conseil d'Administration.***BL GLOBAL ASSET, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 43.243.

La première Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée pour le 23 mai 1996, n'ayant pas obtenu le quorum de présence requis, nous vous prions de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la SICAV BL GLOBAL ASSET, qui se tiendra le mercredi 3 juillet 1996 à 11.15 heures à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-rue, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 5, suite au changement de la devise de consolidation de LUF en BEF.
2. Modification de la première phrase de l'Article 20 en vue de lui donner la teneur suivante: «La société pourra conclure une convention avec un ou plusieurs conseillers, aux termes de laquelle ces derniers assureront les fonctions de conseil en investissements».

3. Modification de la troisième phrase de l'Article 34 en vue de lui donner la teneur suivante: «A l'expiration de cette période, la décision relative à l'apport engage l'ensemble des actionnaires qui n'ont pas fait usage de cette possibilité, étant entendu cependant que lorsque l'OPC qui doit recevoir l'apport revêt la forme du Fonds Commun de Placement, cette décision ne peut engager que les seuls actionnaires qui se sont prononcés en faveur de l'opération d'apport».
4. Mise à jour des Articles 3, 16, 26 et 30.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A., à Luxembourg.

Le projet de texte des statuts coordonnés comprenant les changements proposés est à la disposition des Actionnaires pour examen au siège social de la Société.

I (02598/755/30)

Le Conseil d'Administration.

HEGA EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.801.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 juin 1996 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant;
5. Divers.

I (02529/526/15)

Le Conseil d'Administration.

XENOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 21.797.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 juin 1996 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (02531/526/15)

Le Conseil d'Administration.

YORTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 21.798.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 21 juin 1996 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (02532/526/15)

Le Conseil d'Administration.

NATUREX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2556 Luxembourg, 22, rue de Pulvermühl.
R. C. Luxembourg B 46.065.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *11 juin 1996* à 11.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

II (01913/520/15)

Le Conseil d'Administration.

CALON SPLEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 46.752.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *11 juin 1996* à 15.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

II (01914/520/15)

Le Conseil d'Administration.

FUNDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 30.039.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *12 juin 1996* à 16.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes.
5. Divers.

II (01915/520/15)

Le Conseil d'Administration.

STELMAR MANAGEMENT (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.243.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *June 10, 1996* at 2.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor;
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1995;
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor;
4. Miscellaneous.

II (02208/526/15)

The Board of Directors.

HOLDING HLOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 28.344.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 10 juin 1996 à 17.00 heures à Luxembourg, 6, rue Zithe, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 1995.
- 2) Lecture des comptes arrêtés le 31 décembre 1995.
- 3) Lecture du rapport du commissaire aux comptes.
- 4) Approbation des comptes.
- 5) Affectation des résultats et distribution de dividendes.
- 6) Quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 7) Questions diverses.

II (01994/280/17)

Le Conseil d'Administration.

CAPITAL INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 30.671.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 11 juin 1996 à 18.00 heures à Luxembourg, 6, rue Zithe, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Lecture des comptes arrêtés au 31 décembre 1995.
- 2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration concernant l'exercice social 1995.
- 3) Lecture du rapport du commissaire aux comptes concernant les comptes arrêtés au 31 décembre 1995.
- 4) Approbation des comptes.
- 5) Affectation des résultats.
- 6) Quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 7) Divers.

II (01996/280/17)

Le Conseil d'Administration.

MILAGRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 38.679.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 11 juin 1996 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant;
5. Divers.

II (02212/526/16)

Le Conseil d'Administration.

BANORABE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 16.761.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 10 juin 1996 à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Lecture du rapport consolidé sur l'exercice clos le 31 décembre 1995.
- 2) Lecture des comptes arrêtés au 31 décembre 1995.

- 3) Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes précités.
- 4) Lecture des comptes consolidés au 31 décembre 1995.
- 5) Lecture du rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes consolidés.
- 6) Approbation des comptes.
- 7) Affectation des résultats et distribution de dividendes.
- 8) Quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 9) Cession d'actions.
- 10) Questions diverses.

II (01995/280/20)

Le Conseil d'Administration.

LUX PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 36.667.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 juin 1996 à 9.45 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Réélections statutaires.
6. Transfert du siège social.
7. Divers.

II (02033/520/18)

Le Conseil d'Administration.

BIOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le 17 juin 1996 à 11.00 heures, au 3, rue de l'Industrie à Luxembourg (dans les bureaux de FIDALUX S.A.), avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du commissaire concernant les comptes au 31 décembre 1995.
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 1995.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Pour prendre part à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur, cinq jours francs au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire au 3, rue de l'Industrie à Luxembourg (dans les bureaux de FIDALUX S.A.).

II (02046/565/18)

Le Conseil d'Administration.

MACHINERY INDUSTRIES FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 44.122.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 10 juin 1996 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Divers.

II (02207/526/17)

Le Conseil d'Administration.

TOWER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.609.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *11 juin 1996* à 18.30 heures à Luxembourg, 6, rue Zithe, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Lecture des comptes arrêtés au 31 décembre 1995.
- 2) Lecture des comptes consolidés au 31 décembre 1995.
- 3) Lecture du rapport consolidé du conseil d'administration concernant l'exercice social 1995.
- 3) Lecture du rapport du commissaire aux comptes concernant les comptes arrêtés au 31 décembre 1995.
- 4) Lecture du rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes consolidés.
- 5) Approbation des comptes.
- 6) Affectation des résultats.
- 7) Quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes, ainsi qu'au réviseur d'entreprises.
- 8) Questions diverses.

II (02063/280/19)

Le Conseil d'Administration.

CAPITAL RECOVERY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 28.989.

Notice is hereby given of the

ORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company to be held in an extraordinary manner on *11th June, 1996*, at 10.00 a.m. at the registered office of the Company, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Directors' report on the accounts as at 31st December 1995;
2. Report of the statutory auditor on the accounts as at 31st December 1995;
3. Approval of the balance sheet and the profit and loss account as at 31st December 1995 and the allocation of the results;
4. Discharge to the directors and the statutory auditor;
5. Appointments; and
6. Varia.

The Holders of bearer shares who wish to attend this meeting are requested to deposit their shares five days before said meeting with SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

II (02071/755/21)

The Board of Directors.

FINIMMOCORP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 28.827.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue exceptionnellement en date du *10 juin 1996* à 10.00 heures au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports de gestion du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices aux 31 décembre 1991, 1992, 1993 et 1994;
2. Présentation et approbation des comptes annuels aux 31 décembre 1991, 1992, 1993 et 1994;
3. Affectation des résultats;
4. Quitus à donner aux administrateurs pour leur gestion au titre des exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des assemblées générales statutaires;
5. Quitus de son mandat à donner au commissaire aux comptes pour les exercices clos aux 31 décembre 1991, 1992, 1993 et 1994;
6. Nominations statutaires;
7. Divers.

II (02279/029/21)

Le Conseil d'Administration.

WIRGAM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 11.299.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *June 11, 1996* at 3.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor;
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1995;
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor;
4. Miscellaneous.

II (02211/526/15)

The Board of Directors.

MANEGINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.112.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *11 juin 1996* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant;
5. Divers.

II (02213/526/16)

Le Conseil d'Administration.

BUNDY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 49.629.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *12 juin 1996* à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

II (02217/526/15)

Le Conseil d'Administration.

KOELNAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 22.269.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *12 juin 1996* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant;
5. Divers.

II (02218/526/16)

Le Conseil d'Administration.

GLOBELUX HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2213 Luxemburg, 16, rue de Nassau.

H. R. Luxemburg B 25.734.

Die Aktionäre werden hiermit zur

GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 10. Juni 1996 um 14.30 Uhr am Gesellschaftssitz in L-2213 Luxemburg, 16, rue de Nassau, stattfindet.

Die Tagesordnung der Generalversammlung sieht folgende Punkte vor:

Tagesordnung:

1. Bericht der Geschäftsführung;
2. Beschlußfassung über den Jahresabschluß 1995;
3. Beschlußfassung über die Entlastung der Geschäftsführung für das Jahr 1994;
4. Beschlußfassung über die Entlastung der Geschäftsführung für das Jahr 1995;
5. Beschlußfassung über die Entlastung des Verwaltungsrates;
6. Wahl des Abschlußprüfers für das Geschäftsjahr 1996;
7. Beschlußfassung über den Weiterbestand der INSELUX, S.à r.l.;
8. Satzungsänderungen, hier Artikel 4, gemäß Artikel 11 der Statuten der Gesellschaft;
9. Sonstiges.

Die Aktionäre werden gebeten, zu der Generalversammlung ihre Aktien mitzubringen oder ein entsprechendes beglaubigtes Zertifikat der Lagerstelle, beinhaltend Anzahl und Registriernummer, vorzulegen.

Luxemburg, den 3. Mai 1996.

II (02268/272/25)

*Der Verwaltungsrat.***INCOLUX S.A., Aktiengesellschaft (in Liquidation).**

Gesellschaftssitz: L-2213 Luxemburg, 16, rue de Nassau.

H. R. Luxemburg B 27.405.

Die Aktionäre werden hiermit zur

GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 10. Juni 1996 um 10.15 Uhr am Gesellschaftssitz in L-2213 Luxemburg, 16, rue de Nassau, stattfindet.

Die Tagesordnung der Generalversammlung sieht folgende Punkte vor:

Tagesordnung:

1. Bericht der Geschäftsführung;
2. Beschlußfassung über den Jahresabschluß des Rumpfgeschäftsjahres geendet am 15. November 1995;
3. Beschlußfassung über die Entlastung der Geschäftsführung;
4. Beschlußfassung über die Entlastung des Verwaltungsrates;
5. Sonstiges.

Luxemburg, den 3. Mai 1996.

II (02270/272/18)

*Der Verwaltungsrat.***INCOLUX S.A., Aktiengesellschaft (in Liquidation).**

Gesellschaftssitz: L-2213 Luxemburg, 16, rue de Nassau.

H. R. Luxemburg B 27.405.

Die Aktionäre werden hiermit zur

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 10. Juni 1996 um 10.30 Uhr am Gesellschaftssitz in L-2213 Luxemburg, 16, rue de Nassau, stattfindet.

Die Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung sieht folgende Punkte vor:

Tagesordnung:

1. Bericht des Liquidators;
2. Vorstellung des Liquidationsplans;
3. Sonstiges.

Luxemburg, den 3. Mai 1996.

II (02269/272/17)

Der Verwaltungsrat.

INCOLUX S.A., Aktiengesellschaft (in Liquidation).

Gesellschaftssitz: L-2213 Luxemburg, 16, rue de Nassau.

H. R. Luxemburg B 27.405.

Die Aktionäre werden hiermit zur

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNGder Gesellschaft eingeladen, die am *10. Juni 1996* um 10.45 Uhr am Gesellschaftssitz in L-2213 Luxemburg, 16, rue de Nassau, stattfindet.

Die Tagesordnung der ausserordentlichen Generalversammlung sieht folgende Punkte vor:

Tagesordnung:

1. Bericht des Liquidators;
2. Vorlage der Liquidationsbilanz;
3. Bestellung eines Liquidationsprüfers;
4. Beschlußfassung über die Aufteilung der Liquidationsmasse;
5. Sonstiges.

Luxemburg, den 3. Mai 1996.

II (02271/272/18)

*Der Verwaltungsrat.***MAGNOLIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.

R. C. Luxembourg B 43.541.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREqui se tiendra le mardi *11 juin 1996* à 9.30 heures au siège social.*Ordre du jour:*

1. Rapports de Gestion du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995. Affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Transfert du siège social.
6. Divers.

II (02313/595/16)

*Le Conseil d'Administration.***MAINORIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.

R. C. Luxembourg B 35.627.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREqui se tiendra le mardi *11 juin 1996* à 11.00 heures au siège social.*Ordre du jour:*

1. Rapports de Gestion du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995. Affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Transfert du siège social.
6. Divers.

II (02314/595/16)

*Le Conseil d'Administration.***IMMOPARKO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 29.961.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREqui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le *10 juin 1996* à 14.15 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (02346/029/19)

*Le Conseil d'Administration.***BERTOPHE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 41.269.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 11 juin 1996 à 14.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports de Gestion du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995. Affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Transfert du siège social.
6. Divers.

II (02315/595/16)

*Le Conseil d'Administration.***EUROCOMEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 32.476.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 11 juin 1996 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports de Gestion du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995. Affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Transfert du siège social.
6. Divers.

II (02316/595/16)

*Le Conseil d'Administration.***COMPAGNIE FINANCIERE PASCAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.856.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 13 juin 1996 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02324/009/18)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL FOOD INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 40.427.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 11 juin 1996 à 16.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports de Gestion du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995. Affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Transfert du siège social.
6. Divers.

II (02317/595/16)

Le Conseil d'Administration.

BATICONFORT GERANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 20.084.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 10 juin 1996 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1995.
4. Divers.

II (02333/005/16)

Le Conseil d'Administration.

BATICONFORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 20.083.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 10 juin 1996 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1995.
4. Divers.

II (02334/005/16)

Le Conseil d'Administration.

INTER REPUBLIC HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 39.821.

Notice is hereby given to the shareholders of INTER REPUBLIC HOLDINGS S.A. that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders will be held at the offices of MeesPIERSON (LUXEMBOURG) S.A., L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans, on Monday 17 June 1996 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Transfer of the statutory seat.
2. Resignations.

3. Revocations.
4. Nominations.
5. Miscellaneous.

Holders of bearer shares will have to deposit their shares 5 clear days before the date of the meeting at the registered office of MEESPIERSON (LUXEMBOURG) S.A., L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

Proxies should be deposited within the same time lapse at the registered office of MeesPIERSON (LUXEMBOURG) S.A.

Luxembourg, May 15th, 1996.

II (02358/003/22)

PORPHYROC, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 34.348.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE

des actionnaires qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 13, boulevard Royal, le *11 juin 1996* à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 avril 1996.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Transfert du siège social de la société.

II (02360/595/17)

Le Conseil d'Administration.

COSTA DEI FIORI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 39.245.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *10 juin 1996* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02369/506/16)

Le Conseil d'Administration.

ROYAL INVESTMENT CORPORATION, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 31.329.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le *10 juin 1996* à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (02347/029/19)

Le Conseil d'Administration.

LATKY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 48.439.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *10 juin 1996* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02370/506/16)

Le Conseil d'Administration.

ALTICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 51.635.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *11 juin 1996* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02371/506/16)

Le Conseil d'Administration.

MIDLAND PYXIS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.335.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le *10 juin 1996* à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (02348/029/19)

Le Conseil d'Administration.

WETO INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.474.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le *11 juin 1996* à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (02349/029/19)

*Le Conseil d'Administration.***URBANINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.932.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 11 juin 1996 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (02350/029/19)

*Le Conseil d'Administration.***PEW LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 29.555.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 11 juin 1996 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (02351/029/19)

*Le Conseil d'Administration.***BBL RENTA FUND, Sicav de droit luxembourgeois.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 29.732.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, le mardi 11 juin 1996 à 15.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes au 31 mars 1996.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge aux Administrateurs.

5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences du CREDIT EUROPEEN ou de la BBL, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

II (02359/755/22)

Le Conseil d'Administration.

NIKOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 31.168.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 11 juin 1996 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (02352/029/19)

Le Conseil d'Administration.

BELGAVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 32.161.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 11 juin 1996 à 9.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (02355/029/19)

Le Conseil d'Administration.

NORAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 11.488.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 10 juin 1996 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1995.
4. Divers.

II (02411/005/15)

Le Conseil d'Administration.

BLADER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.263.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *11 juin 1996* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02372/506/16)

Le Conseil d'Administration.

COLIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 16.607.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *11 juin 1996* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (02373/506/17)

Le Conseil d'Administration.

SARLAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.111.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le *12 juin 1996* à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (02356/029/19)

Le Conseil d'Administration.

**COFIDICO - COMPAGNIE FINANCIERE POUR LE DEVELOPEMENT INDUSTRIEL
ET COMMERCIAL, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 5.767.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le *11 juin 1996* à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (02353/029/20)

*Le Conseil d'Administration.***DICKMM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 16.715.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREqui se tiendra en date du *11 juin 1996* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02374/506/16)

*Le Conseil d'Administration.***FIUSARI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 47.702.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREqui se tiendra en date du *11 juin 1996* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02375/506/16)

*Le Conseil d'Administration.***NYLOF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 4.573.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREqui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le *11 juin 1996* à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

II (02354/029/20)

Le Conseil d'Administration.

SONTEC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 26.454.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 11 juin 1996 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02376/506/16)

Le Conseil d'Administration.

TANDIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 34.945.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 13 juin 1996 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02404/009/18)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE FINANCIERE DE SEPTEMBRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.866.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 12 juin 1996 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1995 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02379/009/18)

Le Conseil d'Administration.

ALTA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 8, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 27.616.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 juin 1996 à 15.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire;
2. Adoption des comptes arrêtés au 31 décembre 1995;
3. Affectation des résultats;

4. Attribution aux ex-membres du Supervisory Board de Vicorp des options sur actions de Precision Systems, Inc. correspondantes aux 500 options Vicorp;
5. Décharge aux Administrateurs et Commissaire;
6. Divers.

Pour le cas où il ne vous serait pas possible d'assister personnellement à l'Assemblée Générale, vous voudrez bien nous renvoyer, dûment complété et signé, un pouvoir en faveur du représentant de votre choix. Nous insistons sur le fait que ce pouvoir doit nous parvenir 8 (huit) jours francs avant la date de l'Assemblée Générale.

II (02523/520/21)

Le Conseil d'Administration.

BB INDUSTRIE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 8, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 23.911.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *10 juin 1996* à 16.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire;
2. Adoption des comptes arrêtés au 31 décembre 1995;
3. Affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire;
5. Divers.

Pour le cas où il ne vous serait pas possible d'assister personnellement à l'Assemblée Générale, vous voudrez bien nous renvoyer, dûment complété et signé, un pouvoir en faveur du représentant de votre choix. Nous insistons sur le fait que ce pouvoir doit nous parvenir 8 (huit) jours francs avant la date de l'Assemblée Générale.

II (02522/520/19)

Le Conseil d'Administration.

SULLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 42.789.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *12 juin 1996* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1995.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02378/506/16)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL INVESTING & FINANCING GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 19.306.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *10 juin 1996* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1995, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1995.
4. Divers.

II (02412/005/15)

Le Conseil d'Administration.